

[Vous pouvez consulter la version mobile du site de l'Éducation nationale :](#)
[site optimisé pour mobile](#)

[Accueil](#) > [Toute l'actualité](#)

Toute l'actualité

Vers un nouveau lycée en 2010 Dossier de presse - Luc Chatel

19/11/2009

Luc Chatel a présenté la réforme du lycée au Salon européen de l'Éducation le jeudi 19 novembre 2009. Le ministre a présenté les trois objectifs essentiels qui la guident : une orientation plus progressive, ouverte et juste, un meilleur accompagnement de chaque lycéen, un lycée qui favorise l'apprentissage des langues étrangères, l'accès à la culture et la responsabilisation des lycéens. Dès septembre 2010, les élèves de seconde auront deux heures d'accompagnement personnalisé et ils suivront deux enseignements d'exploration. La réforme sera mise en oeuvre en 2011 pour les élèves de première et en 2012 pour les élèves de terminale.



- **Mieux orienter**
 - une orientation plus progressive
 - une orientation plus ouverte
 - une orientation plus juste
- **Mieux accompagner chaque lycéen**
 - pour tous, un accompagnement personnalisé
 - dans un cadre national réaffirmé,
 - plus d'initiatives et de responsabilités
- **Mieux s'adapter à son époque**
 - un lycée qui favorise l'apprentissage des langues étrangères
 - un lycée qui favorise l'accès à la culture
 - un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens
- La nouvelle classe de seconde
- La nouvelle classe de première
- La nouvelle classe de terminale
- Les grandes innovations du cycle terminal
- Le calendrier de mise en oeuvre

[Télécharger l'intégralité du dossier de presse](#)



Réforme du lycée : point d'étape du 19 novembre 2009

Mieux orienter

Une orientation plus progressive

Une classe de seconde qui devient une vraie "classe de détermination" et l'instauration d'un tronc commun en première pour faciliter les corrections de trajectoire : l'orientation au lycée devient progressive et réversible.

Les mesures proposées

La seconde devient une vraie classe de détermination

L'enseignement de langue vivante 2 (LV2) est intégrée au tronc commun de la classe de seconde.

Pour favoriser la découverte de nouvelles disciplines, deux enseignements d'exploration de 1h30 hebdomadaire sont proposés au lieu d'un seul aujourd'hui.

À l'inscription en seconde, l'élève choisit ses deux enseignements d'exploration, dont au moins un parmi les enseignements suivants : sciences économiques et sociales ou économie appliquée et gestion.

Dans certaines disciplines, le volume horaire actuel est néanmoins maintenu (LV3, langues anciennes, arts du cirque, etc.).

Une réorientation facilitée en première

Afin de faciliter la réorientation entre les différentes séries au cours ou à la fin de l'année, les enseignements communs en classe de première sont portés à environ 60% de l'emploi du temps des élèves.

Tous les lycéens de première suivent le même enseignement en français, en histoire- géographie, en langues vivantes (LV1 et LV2), en éducation civique, juridique et sociale (ECJS) et en éducation physique et sportive (EPS).

Le lycéen qui change de série en cours ou en fin de première doit uniquement acquérir les connaissances des matières de spécialisation propres à la série qu'il rejoint.

Des stages "passerelle" pour permettre les corrections de trajectoire et des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements sont mis en place.

Des stages de remise à niveau sont proposés par le conseil de classe pour éviter le redoublement. Ils ont lieu durant l'année ou les vacances scolaires.

En première, la création de stages "passerelle" permet les corrections de trajectoire. Ces stages s'adressent aussi bien aux lycéens de la voie générale que de la voie technologique qui désirent changer de voie ou de série. Ces stages reposent sur le volontariat du lycéen qui a le choix d'accepter ou de refuser. Ils sont assurés par des enseignants volontaires.

Une orientation plus ouverte

Le projet prévoit un rééquilibrage entre la voie générale et la voie technologique et entre les séries de la voie générale.

L'objectif est que chaque parcours devienne un tremplin vers des filières d'excellence dans le cadre d'un projet d'avenir pleinement choisi.

Les mesures proposées

Le rééquilibrage entre les différentes séries

La voie technologique ainsi que les séries de la voie générale (ES, L et S) sont maintenues.

La série L est revalorisée avec un nouvel enseignement de spécialité intitulé droit et grands enjeux du monde contemporain. L'apprentissage des langues étrangères est renforcé, notamment avec la mise en place d'enseignements de littérature étrangère en langue étrangère.

En terminale, le nouveau programme d'histoire-géographie des élèves des séries ES et L met l'accent sur les méthodes de travail de l'enseignement supérieur.

La série S est enrichie d'un nouvel enseignement intitulé informatique et sciences du numérique. Sa dimension scientifique est consolidée par le renforcement de l'horaire de mathématiques en classe terminale.

Le rééquilibrage entre les différentes voies

Classe de détermination, la seconde devient un moment privilégié pour mieux découvrir toutes les voies et séries.

En première, les enseignements communs des voies générales et technologiques sont rapprochés.

Les séries STI et STL seront modernisées pour la rentrée 2011. Plus polyvalentes, elles offriront de plus larges débouchés vers l'enseignement supérieur et devront mieux y préparer.

Une orientation plus juste

Les mesures proposées

Un tutorat, dès la classe de seconde, pour accompagner l'élève dans ses choix d'orientation

Un tutorat est mis en place pour suivre individuellement chaque élève volontaire, dès la classe de seconde.

Sur la base du volontariat, le tutorat est assuré par les enseignants, dont les documentalistes, ou les CPE volontaires.

Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves, de la classe de seconde à la terminale.

Cet accompagnement, qui s'inscrit dans la durée, conjugué aux échanges entre élèves, crée une dynamique positive au sein du groupe.

Le tuteur aide l'élève dans ses choix sans se substituer au professeur principal ni au conseiller d'orientation-psychologue.

Une meilleure information des élèves

De la seconde à la terminale, dans le cadre des deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé, chaque élève dispose d'un temps consacré à l'élaboration de son projet d'orientation.

Tous les élèves sont encouragés à effectuer des stages en entreprise de courte durée.

Des forums de l'emploi sont organisés dans chaque établissement.

Mieux accompagner chaque lycéen

Pour tous, un accompagnement personnalisé

L'introduction, de la seconde à la terminale, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure forte du projet. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

Les mesures proposées

L'accompagnement personnalisé répond aux besoins de chaque lycéen

Pour un soutien efficace, les élèves sont réunis par petits groupes selon leur niveau scolaire et leurs aspirations (aide individualisée et/ou perfectionnement, apprentissage de méthodes de travail...).

L'orientation fait partie intégrante de l'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé est réalisé par les enseignants

L'équipe pédagogique en charge de l'accompagnement personnalisé définit son projet d'utilisation des deux

heures hebdomadaires en fonction des élèves.

Ce sont les enseignants qui assurent l'accompagnement personnalisé, sur l'horaire professeur actuel.

Ce nouveau temps pédagogique est distinct des heures de cours

En phase avec l'objectif d'orientation progressive, l'accompagnement est organisé de manière transversale en seconde et en première.

En terminale, il prend appui sur les enseignements de spécialisation.

Dès 2010, les enseignants seront spécifiquement formés à cette nouvelle pratique pédagogique.

Les deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées dans l'horaire-élève actuel pour ne pas alourdir l'emploi du temps des lycéens, déjà très chargé.

Dans un cadre national réaffirmé plus d'initiatives et de responsabilités

Pour donner à chaque établissement la latitude nécessaire à la mise en oeuvre de l'accompagnement personnalisé, le projet introduit un "volume d'heures-professeur" garanti.

Les mesures proposées

Les heures-élèves et heures-professeurs restent inchangées

Les heures actuellement affectées aux dédoublements par discipline sont maintenues.

Elles sont globalisées pour permettre la constitution de groupes à effectifs réduits en fonction des besoins des élèves, à l'exception de la demi-heure d'ECJS (éducation civique, juridique et sociale) qui reste individualisée.

Les TPE en classe de première (travaux personnalisés encadrés) sont maintenus.

Les objectifs de l'accompagnement personnalisé sont définis au sein de chaque établissement

Les besoins spécifiques de chaque élève sont au coeur de l'accompagnement personnalisé.

Les équipes pédagogiques, au contact des élèves, sont les mieux à même de structurer une offre pédagogique qui prend en compte les besoins de chacun.

Le cadre général de l'accompagnement personnalisé est défini nationalement, avec des objectifs clairs :

- apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, dans les disciplines comme dans les méthodes
- permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances
- donner aux élèves des méthodes qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur
- accompagner le projet d'orientation.

Une utilisation la plus pertinente possible

C'est l'équipe pédagogique elle-même qui élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Ce dernier est ensuite soumis au conseil pédagogique, avant d'être présenté par le proviseur au conseil d'administration.

L'accompagnement personnalisé n'a pas nécessairement une forme hebdomadaire. L'équipe pédagogique peut prévoir un autre cadre.

Mieux s'adapter à son époque

Un lycée qui favorise l'apprentissage des langues étrangères

C'est l'un des volets les plus ambitieux du projet : au terme de la scolarité, chaque élève doit maîtriser au minimum deux langues étrangères et la série L doit devenir une série d'excellence tournée vers l'international.

Les mesures proposées

Les enseignements sont dispensés par groupes de compétences

De la seconde à la terminale, les enseignements de langues vivantes sont dispensés en groupes de compétences. Adapter les effectifs aux niveaux des lycéens permet un meilleur apprentissage, notamment pour les élèves en difficulté qui progressent mieux en petits groupes.

Les programmes et les horaires sont désormais communs aux différentes séries.

Les horaires de LV1-LV2 sont globalisés pour permettre la constitution des groupes de compétences.

L'enseignement en langue étrangère est largement développé

Chaque fois que cela est possible, un enseignement de discipline générale (histoire-géographie, sciences, etc.) est proposé en langue étrangère aux lycéens.

Les compétences en langues étrangères des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) seront mieux reconnues.

L'utilisation généralisée des TICE permet un meilleur apprentissage oral des langues étrangères.

La série L renforce ses débouchés professionnels à l'international

Le lycéen renforce sa culture générale grâce à l'introduction d'un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Cette discipline complète l'enseignement commun à toutes les séries en LV1 et LV2.

Les élèves qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes.

Chaque établissement noue au moins un partenariat avec un établissement étranger

Chaque élève a désormais un correspondant étranger avec lequel il peut échanger.

Les partenariats entre établissements facilitent les séjours linguistiques qui sont pris en compte dans le cursus de l'élève.

Un lycée qui favorise l'accès à la culture

Pour mieux combattre les inégalités et élargir l'horizon des élèves, le lycée favorise un accès plus large à la culture pour tous les lycéens.

Les mesures proposées

La mise en place d'un "réfèrent culture"

Dans chaque lycée, un professeur volontaire devient "réfèrent culture".

Il est chargé d'animer la vie culturelle au sein de l'établissement et d'assurer le développement de partenariats avec les structures culturelles et des artistes, en France et à l'étranger.

La généralisation des partenariats

Pour développer les pratiques artistiques, les partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont généralisés.

Ces partenariats et la mise à disposition d'une information culturelle mise à jour, contribuent à une fréquentation accrue des lieux culturels par les lycéens.

La vie culturelle au sein des lycées est dynamisée

Un enseignement transversal d'histoire des arts, porté par toutes les disciplines, est introduit à tous les niveaux du lycée, à l'occasion de la réécriture des programmes.

Une plateforme de vidéos à la demande permet de diffuser, au sein même de l'établissement, les grandes oeuvres du patrimoine cinématographique.

Des séances de cinéma sont organisées dans tous les lycées, plusieurs fois par mois, en fin de journée ou les week-ends.

Ces séances contribuent à l'éducation à l'image et à la transmission d'une culture cinématographique commune.

Les lycéens sont pleinement associés au choix de la programmation, participent à la préparation des séances et animent les débats de l'après-projection.

Ils disposent d'outils pédagogiques adaptés pour les aider à réaliser ce projet.

Un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens

Pour mieux préparer la transition vers les études supérieures et la vie professionnelle, le lycée favorise la responsabilisation des lycéens.

Les mesures proposées

Les outils garants de la représentativité des lycéens évoluent

Les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens (journal du lycée, réunions, association...) sont modernisés.

Les délégués lycéens bénéficient d'une formation pour être mieux à même d'accomplir leurs missions et disposent d'un guide de l'élus.

Pour gagner en efficacité, la place et le rôle des différents conseils sont redéfinis.

Les engagements et le bénévolat sont valorisés et reconnus dans le livret de compétences

Les responsabilités prises au lycée et en dehors deviennent un élément d'appréciation en étant reconnues dans le livret de compétences.

L'élève bénéficie d'aide pour rédiger son CV et valoriser ses engagements.

Le lycée favorise la responsabilisation des élèves par le biais de partenariats avec des associations ou la prise en compte des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement.

La nouvelle classe de seconde

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques



Les grandes nouveautés de la seconde

La création d'un accompagnement personnalisé de 2h hebdomadaires. Grâce à l'accompagnement personnalisé, l'élève bénéficie d'un soutien individualisé, perfectionne ses méthodes de travail et gagne en autonomie.

L'introduction de deux enseignements d'exploration de 1h30 hebdomadaire chacun dont au moins un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou économie appliquée et gestion). Grâce à ces enseignements d'exploration, le lycéen choisit et expérimente de nouvelles matières : la seconde devient une véritable classe de détermination.

La mise en oeuvre de stages de remise à niveau pour les élèves, volontaires, qui souhaitent éviter le redoublement. Ces stages se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

Ceux qui le souhaitent bénéficient d'un tutorat.

Pour améliorer l'apprentissage des langues, des groupes de compétences sont constitués au profit des élèves.

La grille horaire de la nouvelle classe de seconde

Enseignements obligatoires	Horaires élève
Français	4h
Histoire-géographie	3h
Langue vivante 1 Langue vivante 2	5h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1h30
Éducation physique et sportive	2h
Éducation civique, juridique et sociale	0h30
Accompagnement personnalisé	2h
Enseignements d'exploration	2 x 1h30
Horaire total élève	28h30

La seconde devient une vraie classe de détermination grâce à deux enseignements d'exploration au choix

2 x 1h30 hebdomadaire (ou 2 x 54h annuelles)

Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie



Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1

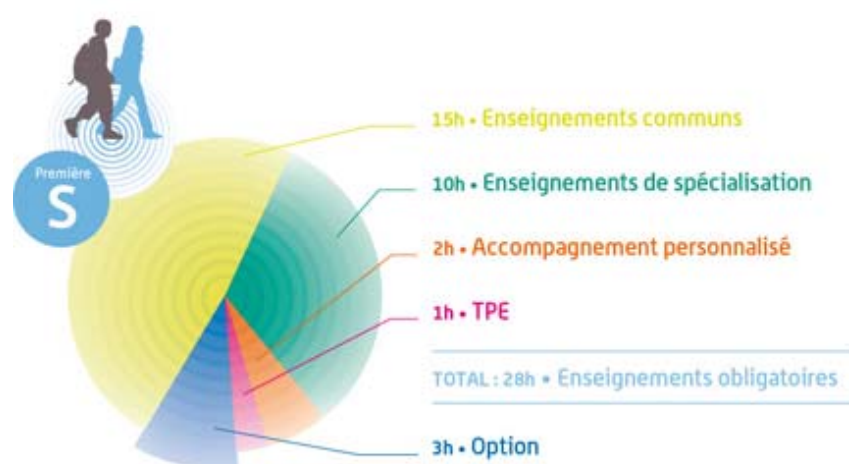


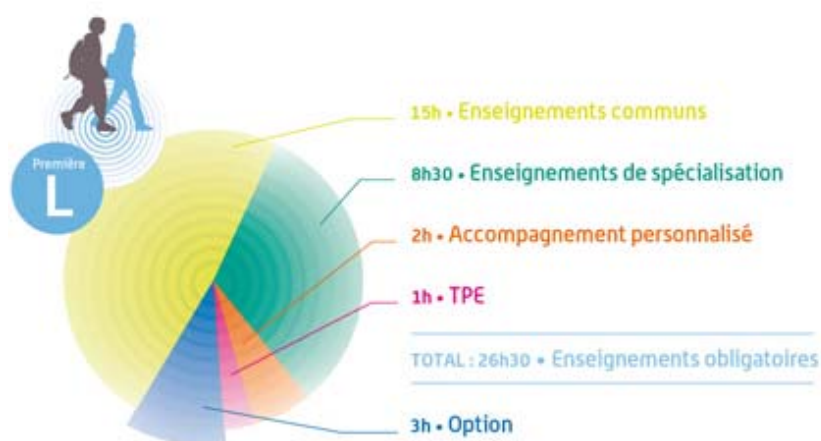
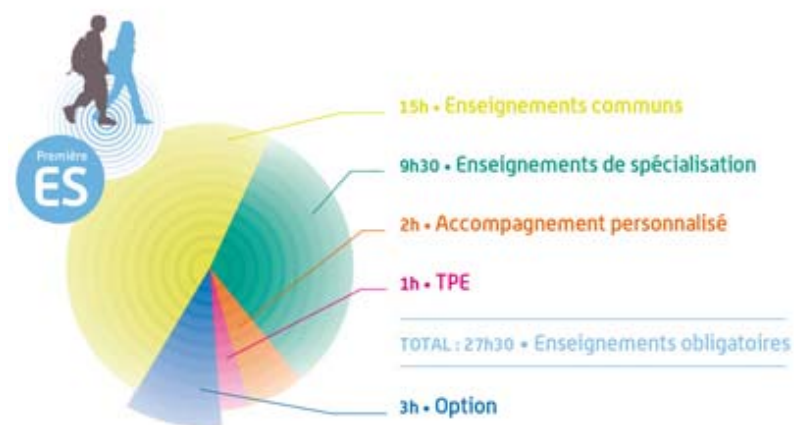
Exemple 1 : Sciences économiques et sociales + Sciences de l'ingénieur
 Exemple 2 : Sciences économiques et sociales + Economie appliquée et gestion

La nouvelle classe de première

Plus générale pour faciliter les corrections de trajectoire

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques prend appui sur un ensemble d'enseignements communs





Les grandes nouveautés de la première

La constitution d'un ensemble d'enseignements communs (français, langues vivantes, histoire-géographie, EPS, ECJS) représentant 60 % de l'emploi du temps. Cette mesure, renforcée par les stages "passerelle", permet les corrections de trajectoire.

Le rapprochement des enseignements de la voie générale et de la voie technologique.

La possibilité de constituer des classes réunissant des élèves de différentes séries.

L'élève bénéficie de 2h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé au cours duquel il définit un projet d'orientation.

La mise en oeuvre de stages de remise à niveau pour les élèves, volontaires, qui souhaitent éviter le redoublement. Ces stages se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

Ceux qui le souhaitent bénéficient d'un tutorat.

Pour améliorer l'apprentissage des langues, des groupes de compétences sont constitués au profit des élèves.

Un moment clé pour mûrir son choix d'orientation

Les enseignements obligatoires de la nouvelle classe de première

Enseignements communs : grille horaire

Enseignements communs	S	ES	L
Français	4h	4h	4h
Histoire-géographie	4h	4h	4h
Langue vivante 1 et 2	4h30	4h30	4h30
Éducation physique et sportive	2h	2h	2h
Éducation civique, juridique et sociale	0h30	0h30	0h30
Total enseignements communs	15h	15h	15h

Enseignements de spécialisation : grille horaire

Enseignements de spécialisation	S	ES	L
---------------------------------	---	----	---

Mathématiques	4h	3h	
Sciences : dans la série S, physique (3h) et sciences de la vie et de la Terre (3h) ou sciences de l'ingénieur (7h)	6h	1h30	1h30
Sciences économiques et sociales (SES)		5h	
Littérature française			2h
Littérature étrangère en langue étrangère			2h
Enseignement au choix pour la série L : arts (5h), arts du cirque (8h), mathématiques appliquées, langue vivante 3, approfondissements langue vivante 1 et langue vivante 2, langues de l'antiquité			3h
Total enseignements de spécialisations	10h	9h30	8h30

Accompagnement personnalisé : grille horaire

Accompagnement personnalisé	S	ES	L
Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthode, prise de notes, prise de parole et aide à l'orientation	2h	2h	2h

Travaux personnels encadrés (TPE) : grille horaire

Travaux personnels encadrés (TPE)	S	ES	L
Travaux personnels encadrés (TPE)	1h	1h	1h

Horaire total par élève :

série S : 28h
série ES : 27h30
série L : 26h30

La nouvelle classe de terminale

Des séries plus spécialisées qui préparent mieux à l'enseignement supérieur

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques





Les grandes nouveautés de la terminale

Un choix élargi d'enseignements de spécialité pour les séries de la voie générale :

En S : mathématiques, SVT, physique-chimie, informatique et sciences du numérique.

En ES : sciences sociales, économie, mathématiques appliquées.

En L : droit et grands enjeux du monde contemporain, langues vivantes et langues anciennes, arts, mathématiques appliquées.

L'élève définit un projet d'orientation sur le temps de l'accompagnement personnalisé.

La mise en place de deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé qui prennent appui sur les enseignements de spécialité.

Ceux qui le souhaitent bénéficient d'un tutorat.

Pour améliorer l'apprentissage des langues, des groupes de compétences sont constitués au profit des élèves.

Des séries plus spécialisées projetées vers l'enseignement supérieur

La grille horaire de la nouvelle classe de terminale

Enseignements obligatoires	Horaires élève par série		
	S	ES	L
Philosophie	3h	4h	8h
Histoire-géographie En option pour la série S	2h	4h	4h
Langue vivante 1 et 2	4h	4h	4h
Éducation physique et sportive	2h	2h	2h
Éducation civique, juridique et sociale	0h30	0h30	0h30

Mathématiques	6h	4h	
Sciences physiques	5h		
Sciences de la vie et de la Terre (SVT) ou sciences de l'ingénieur - 8h	3h30		
Sciences économiques et sociales (SES)		5h	
Littérature française			2h
Littérature étrangère en langue étrangère			1h30
Enseignements de spécialité au choix : Pour la série L : arts (5h), arts du cirque (8h), mathématiques appliquées (4h), langue vivante 3, approfondissements en langue vivante 1 ou langue vivante 2, langues de l'antiquité ou droit et grands enjeux du monde contemporain Pour la série ES : mathématiques appliquées, sciences sociales ou économie approfondie Pour la série S : mathématiques, sciences-physiques, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique	2h	1h30	3h
Accompagnement personnalisé : Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, etc. en prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série	2h	2h	2h
Horaire total élève	28h	27h	27h

Les enseignements de spécialité proposés en classe de terminale

Les enseignements de spécialité proposés en classe de terminale

Chaque élève choisit un enseignement parmi ceux proposés dans sa série



Les grandes innovations du cycle terminal

Des innovations pour revaloriser l'ensemble des séries

En histoire-géographie, un programme commun à toutes les séries en seconde et en première qui va jusqu'à nos jours puis en terminale L et ES un enseignement hebdomadaire de quatre heures en histoire et en géographie plus orienté vers les « outils ».

En série L, un enseignement de 3 heures hebdomadaires de droit et grands enjeux du monde contemporain.

En terminale ES, un enseignement au choix de 1 heure 30 hebdomadaire d'économie approfondie ou de sciences sociales.

En série S un enseignement de deux heures hebdomadaires d'informatique et sciences du numérique.
Et dans la voie technologique, la refonte des séries STI et STL qui sont davantage tournées vers l'enseignement supérieur.

Le calendrier de mise en oeuvre

Septembre 2010

Mise en oeuvre de la réforme pour la classe de seconde

Septembre 2011

Mise en oeuvre de la réforme pour la classe de première

Septembre 2012

Mise en oeuvre de la réforme pour la classe de terminale

en savoir 

Page à consulter



Suivre l'actualité de la réforme
du lycée

Mise à jour : novembre 2009

Infos site

[Contact](#)
[Espace presse](#)
[Plan du site](#)
[Liste des sigles](#)
[Mentions légales](#)
[Crédits](#)

Accessibilité

[Accessibilité du site](#)
[Référentiel général
d'accessibilité pour
les administrations](#)

Abonnements

[Flux rss](#)
[Sommaire du Bulletin
officiel](#)

Sites publics

[MonServicePublic.fr](#)
[Legifrance](#)
[Référentiel Marianne](#)

Sites de l'Éducation

[Eduscol](#)
[Educnet](#)
[Onisep](#)
[CNED](#)
[Scérén-CNDP](#)
[Sites académiques](#)